



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 024/2024  
SÉANCE N° 2 DU 19 FÉVRIER 2024

### DEMANDE D'AIDE À L'IMMOBILIER ÉCONOMIQUE "FONDS IMMOBILIER DE PROXIMITÉ" – MG SPORT 4 – CONVENTION D'ATTRIBUTION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 13 février 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 17), Nadège Davoust (à partir de 17 h 10), Gwénaél Poisson, Christine Dubois (à partir de 17 h 19), Bruno Bertier (jusqu'à 18 h 01), Louis Michel (à partir de 17 h 21), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 10), Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et David Cardoso, membres du bureau.

#### Étaient représentés

Éric Paris a donné pouvoir à Patrice Morin, Bruno Bertier a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 01), Patrick Péniguel a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Isabelle Eymon a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 18 h 10), Antoine Caplan a donné pouvoir à Bruno Fléchar.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 21 février 2024.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 FÉVRIER 2024**

**DEMANDE D'AIDE À L'IMMOBILIER ÉCONOMIQUE "FONDS IMMOBILIER DE PROXIMITÉ" – MG SPORT 4 – CONVENTION D'ATTRIBUTION**

Rapporteur : Nicole Bouillon

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 135/2022 du conseil communautaire du 28 novembre 2022 approuvant le régime d'aide à l'immobilier économique,

Vu la délibération n° 158/2022 du conseil communautaire du 19 décembre 2022 approuvant la stratégie commerciale intercommunale,

Considérant l'intérêt du projet immobilier présenté par la SARL MG SPORT 4, représentée par Monsieur Matthieu Garnier, au titre de la modernisation du commerce dans les centralités,

Considérant que Laval Agglomération dispose d'une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en œuvre de son régime d'aide à l'immobilier économique permettant d'intervenir sur des projets de cette nature,

Vu le projet de convention joint en annexe de la présente délibération,

Vu l'avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

L'assiette des travaux estimatifs est de 182 200 €. Le régime d'aide prévoit la possibilité d'intervenir à hauteur de 25 % de la dépense éligible dans la limite de 20 000 €. En conséquence, il est proposé le versement d'une aide de 20 000 € correspondant à un taux d'intervention de 11 % à la SARL MG SPORT 4, représentée par Monsieur Matthieu Garnier.

**Article 2**

Cette somme sera prélevée sur l'AP/CP (autorisation de programme / crédits de paiement) Fonds économie de proximité - chapitre budgétaire 204 - nature comptable 20422.

**Article 3**

Le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 4**

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault